



Renseignement sur la résiliation du bail

Par **davy**, le **19/08/2009** à **17:04**

Bonjour,

nous sommes un couple dans un logement qui ne répond pas aux caractéristiques de logement décent d'après la CAF et la CGL Confédération Générale du Logement.

Nous avons fait toutes les démarches nécessaire pour que la propriétaire fasse les réparations nécessaire pour que l'appartement puisse rentrer dans la normalité sans succès. Elle ne veut plus prendre contact avec nous et a payer un huissier pour prendre en charge son dossier depuis le 1er mai 2009.

Nous avons fait une demande de logement auprès de BATIGERE qui nous ont proposer un logement HLM donc nous souhaiterions quitter ce logement car nous avons la possibilité de partir mi septembre.

Enfin nous voulions savoir si par rapport au fait que le logement est déclarer non décent, si il ya une possibilité d'avoir moins de trois mois sur le préavis?merci.